



Fiche Signalétique

NipsIt™ SUITE Cereals OF Seed Protectant

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: NipsIt™ SUITE Cereals OF Seed Protectant
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 31357
Référence(s) VC: 1875 and 1888
Produit signalement: Traitement de graine

NipsIt est une marque de Valent U.S.A. LLC

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
(519) 767-9262

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Produits agricoles: (800) 682-5368

Le SDS courant est disponible par notre site Web (www.valent.ca) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- ATTENTION**
- Nocif ou mortel en cas d'ingestion
 - Nocif en cas d'absorption par la peau
 - Éviter le contact avec la peau et les vêtements
 - Lavez les mains complètement avec de l'eau le savon et après manipulation.
 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Toxicité chronique (y compris le cancer): La substance active n'a pas causé le cancer dans des études des animaux à long terme. Ce produit n'est pas classé comme cancérigène par le National Toxicology Program (NTP), l'Agence International de Recherche sur le Cancer (CIRC), l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) ou l'ACGIH.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): N'est pas considéré un danger pour la croissance.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas considéré un danger pour la reproduction.

Signes et symptômes d'effets systémiques: donnée non disponible

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 4

N° de la fiche signalétique: CAN-0416
Date de révision: 01-23-2018

Conditions médicales potentiellement aggravées: Aucun à notre connaissance

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom Chimique	No de CAS	Weight-%	Objet
Clothianidin	210880-92-5	1 - 5	Matière active
Metconazole	125116-23-6	0.1 - 1	Matière active
Metalaxyl	57837-19-1	0.1 - 1	Matière active
Propylene glycol	57-55-6	3 - 7	Humectant
Other ingredients	Various CAS#s	60 - 100	Autres ingrédients

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Jugez l'oeil ouvert et le rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlevez les verres de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuez de rincer l'oeil.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun antidote spécifique. Les soins de soutien. Traitement basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: > 200°F (93° C)

MÉTHODE DU POINT D'ÉCLAIR : Sans objet

INFLAMMATION SPONTANÉE: No data available

MOYENS D'EXTINCTION: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):

Sans objet

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:

Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

Santé :	0
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	Aucune

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Produits de décomposition dangereux: Matériaux toxiques de forme de mai comme: Anhydride carbonique, Hydrogen chloride (HCl), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote, Le monoxyde de carbone, divers hydrocarbures, etc.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Not applicable for road/rail transport

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales et les fossés menant aux voies d'eau. Contenir les déversements à l'aide de produits absorbants secs.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber le déversement à l'aide d'un produit inerte tel que du sable sec ou de la terre, puis verser dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone à l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage avec le produit inerte et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 4

N° de la fiche signalétique:
Date de révision:

CAN-0416
 01-23-2018

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Maintenez le pesticide dans le récipient original. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ou aliments pour animaux. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons.

Lavez complètement avec de l'eau le savon et après manipulation et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette.

Conserver le récipient bien fermé.

Stockage:

Magasin dans un endroit frais et sec, hors de lumière du soleil directe. Ne pas stocker à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C). Si le produit est exposé à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C), décongeler à température ambiante à 50 ° F (10 ° C) ou plus chaud et le secouer doucement pour unifier le produit.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Porter un appareil respiratoire approuvé lors de l'utilisation de ce produit. Un respirateur à adduction d'air est recommandé. Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.

ÉQUIPEMENT NECESSAIRE: Utiliser dans une zone bien aérée.

Limites d'exposition

Nom Chimique	LEMT au Canada
Clothianidin	Aucune
Metconazole	Aucune
Metalaxyl	Aucune
Propylene glycol	50 ppm (V) TWA 155 mg/m ³ (V) TWA 10 mg/m ³ (H)(b) TWA
Other ingredients	Aucune

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge opaque
Odeur:	Peinture-comme, Latex
Point d'éclair:	> 200°F (93° C)
MÉTHODE DU POINT D'ÉCLAIR :	Sans objet
Densité:	1.05 g/mL @ 20° C

pH:	5.94 @ 25° C (1% dilution in water)
Viscosité:	73.0 cP @ 20° C; 58.9 cP @ 40° C
Caractéristiques de corrosion:	Donnée non disponible
Solubilité:	

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable à températures ambiantes normales.
Propriétés d'oxydation/réduction:	Ne réagit pas en présence de l'eau, du monophosphate d'ammonium, du zinc ou du permanganate de potassium.
Risque d'explosion:	Présumé non explosif
Produits de décomposition dangereux:	Matériaux toxiques de forme de mai comme: Anhydride carbonique, Hydrogen chloride (HCl), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote, Le monoxyde de carbone, divers hydrocarbures, etc.
HAZARDOUS POLYMERIZATION :	Ne se produira pas

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

L'information suivante est pour NipsIt SUITE Cereal OF Seed Protectant

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité cutanée LD ₅₀ (les rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 2.06 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	D'une façon minimum irritant	Catégorie de toxicité	IV
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom Chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Metconazole	No	No	No	N'est pas classée
Clothianidin	No	No	No	N'est pas classée
Metalaxyl	No	No	No	N'est pas classée
Other ingredients	No	No	No	N'est pas classée
Propylene glycol	No	No	No	N'est pas classée
Hexylene glycol	No	No	No	N'est pas classée

TOXICITÉ DU CLOTHIANIDIN TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: Le NOEL dans une étude de alimentation de rat de trois mois avec Clothianidin Technique était 27.9 mg/kg/jour (mâle) et 34.0 mg/kg/jour (femelle). Le NOEL dans une étude de alimentation de chien de 90 mois était 19.3 mg/kg/jour (mâle) et 21.2 mg/kg/jour (femelle). Dans une étude cutanée sous-chronique avec des rats, le NOAEL est > 1.000 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ: Le Clothianidin NOEL pour une étude de deux ans de rat était 9.7 mg/kg/jour (femelle); pour une étude de dix-huit mois de souris c'était 47.2 mg/kg/jour (mâle); et pour une étude de douze mois de chien c'était 7.8 mg/kg/jour (mâle). Les principaux organes de cible étaient l'estomac, le rein, l'ovaire et le foie glandulaires. On n'a observé aucun effet oncogène dans les études de alimentation de rat de deux ans ou de souris de dix-huit mois.

NEUROTOXICITÉ : Clothianidin n'est pas une toxine neurale.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: On n'a observé aucun effet tératogénique sur des rats ou des lapins. On a observé des effets développementaux passagers (ossification retardée) chez les lapins aux doses maternellement toxiques (100 mg/kg/jour). Le matériel technique est fetotoxique chez les études des animaux aux doses maternellement toxiques.

PROCRÉATION: On n'a observé aucun effet reproducteur chez les rats à la dose la plus élevée examinée (2500 ppm).

MUTAGÉNICITÉ: Les essais *in vivo* ont démontré que le matériel technique n'est pas mutagénique. Quelques essais *in-vitro* étaient positifs pour la mutagénicité. Les effets observés étaient *in-vitro* dus aux effets cytotoxiques. Le poids d'évidence des essais sur les animaux entiers *in vivo* suggèrent que ce produit ne présente pas un risque mutagénique.

Toxicité de METCONAZOLE TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE : (28 à 90 jours) les études sous-chroniques du fongicide de Metconazole techniques dans les rongeurs et les chiens ont indiqué les poids corporels diminués, le vacuolation et l'hypertrophie grasse du foie, les paramètres réduits de RBC, les niveaux accrus d'enzymes de foie de sérum, et les poids accrus de rate et de foie. Il n'y a aucune évidence pour la neurotoxicité ou l'immunotoxicité après traitement avec du fongicide de Metconazole technique. Le niveau le plus bas d'aucun-observable-effet (NOEL) était 2.5 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ : Dans une étude d'une année de chien, les effets produits techniques de fongicide de Metconazole sur l'histopathologie de foie, augmentent des enzymes et le saignement de foie de sérum/irritation dans l'appareil gastro-intestinal. Le NOEL était 11.1 mg/kg/jour. Dans une étude de deux ans chez les rats, les changements histologiques produits techniques de fongicide de Metconazole du foie, le rein et adrénal et probablement leucémie. Le NOEL pour cette étude était 4.8 mg/kg/jour. Dans une étude de dix-huit mois de souris, le compte accru de globule sanguin blanc, les enzymes accrues de foie de sérum a augmenté les poids de foie, changements histopathologiques du foie, la rate et les adénomes et les adénocarcinomes adrénaux et accrus de foie ont été observés aux doses de 300 ppm ou plus haut. Le NOEL chez les souris était 4.8 mg/kg/jour. On pense que le mécanisme de la formation de tumeur de foie chez les souris est non approprié aux humains.

Toxicité pour le développement: On a observé des effets maternels et foetaux chez les rats et les lapins traités avec du fongicide de Metconazole technique pendant la gestation. Le NOELs chez les rats et les lapins sont 16 et 20 mg/kg/jour, respectivement.

PROCRÉATION : Le fongicide de Metconazole technique a été examiné dans une étude de reproduction de rat de 2 générations. Aux doses maternellement toxiques des effets ont été notés sur le recyclage d'oestrogène, la taille de civière, la longueur de gestation et le poids corporel de chiot. Le NOEL était 10.6 mg/kg/jour.

Mutagénicité: Metconazole is not considered a genotoxic hazard. Negative in gene mutation assays *in vitro*; *in vivo*/*in vitro* UDS assays; and *in vivo* micronucleus assays in mice. Positive in an *in vitro* chromosome aberration assay in the presence of S-9 but not observed in the *in vivo* assay.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

L'information suivante est basée sur des composants de ce matériel.

96-hr Oral Cailles: > 780 mg/kg

96-hr Oral Canard de Mallard: = 503 mg/kg

96-hr Dietary Canard de Mallard: > 5,200 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

LD₅₀ orale à 48 h pour l'abeille de miel = 0.0037 ug (microgram)/abeille
 LD₅₀ contact à 48 h pour l'abeille de miel = 0.044 ug (microgram)/abeille
 LC₅₀ à 7-jours pour le verde terre = 19 mg/kg sol sec

ECOLOGICAL TOXICITY:

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

DISPOSITION DE RÉCIPIENT: Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne réutilisez pas ce conteneur.

MÉTHODES D'ELIMINATION: Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus d'informations sur la cession ou de produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appellation réglementaire pour le transport terrestre: Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.
Guide des mesures d'urgence: Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3082 Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
Remarques: Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3082, Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
Remarques: Pour l'expédition U.S., Guide des Mesures D'urgence No. 171
RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

Metalaxyl

EINECS: Present

Propylene glycol

LISTE INTÉRIEURE DES Present

SUBSTANCES - CANADA:

EINECS: Present

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Ajout d'informations toxicologiques dans la section 11.

N° de la fiche signalétique: CAN-0416

Numéro d'homologation, Loi sur 31357

les produits antiparasitaires:

Numéro de révision: 4

Date de révision: 01-23-2018

Remplace la fiche émise le: August 8, 2011

Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 4

N° de la fiche signalétique: CAN-0416
Date de révision: 01-23-2018

un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2018 Valent Canada Inc.